

PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 4 mai 2017

Délibération PNMEPMO 2017 33

Approbation de l'ordre du jour

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral modificatif 96/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le guorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le conseil de gestion adopte la décision suivante :

Article 1:

Le conseil de gestion approuve l'ordre du jour consacré au point unique suivant :

- 1. Approbation de l'ordre du jour,
- 2. Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 9 février 2017,
- 3. Accueil de l'Aire Marine Educative de le Crotoy : présentation du travail par les élèves,
- 4. Retour sur le bureau du 24 avril 2017 relatif à une demande de consultation en vue de définir un périmètre précis pour le développement d'un parc éolien en mer d'au moins 500MW sur la zone de Bassure de Bass.
- 5. Présentation de l'état d'avancement du diagnostic territorial approfondi sur la gestion portuaire des déchets.
- 6. Mise en place d'un système d'observation des activités de pêche de loisir embarquée : suivi des prélèvements et estimation du poids économique de la filière,
- 7. Avis.
- 8. Points divers.

Article 2:

Le directeur de l'Agence Française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 4 mai 2017,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY